

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
MANAGEMENT OPÉRATIONNEL DE LA SÉCURITÉ

E6 – PARTICIPATION À LA SÉCURITÉ GLOBALE

SESSION 2023

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 6

Aucun matériel n'est autorisé.

CORRIGÉ

BTS MANAGEMENT OPÉRATIONNEL DE LA SÉCURITÉ		Session : 2023
U.6 : Participation à la sécurité globale	Code : 23MOSPSG	Page : 1/8

SITUATION 1

1.1 Identifiez l'exercice approprié, son cadre légal puis analysez les risques inhérents au site pour répondre à la demande de l'organisateur

- **Identification de l'exercice :**
 - Exercice incendie initié par l'obligation du code du travail, l'article R. 4227-39 du Code du travail précise qu'un exercice d'évacuation doit être prévu tous les 6 mois (le numéro de l'article n'est pas exigé),
 - Article de presse et inquiétude du client,
 - Exigences du cahier des charges.
 - Législation liées aux ERP

- **Risques :**
 - incendie
 - risque électrique
 - exposants qui utilisent des points chauds (restaurants),
 - forte affluence du public car foire événement de notoriété importante.

Il n'est pas attendu de modèle de criticité du risque mais cela peut être valorisé dans la réponse du candidat

Accepter toute autre proposition pertinente.

1.2 Détaillez les différentes étapes et le rôle des acteurs associés en vue de préparer l'exercice.

Étapes	Interlocuteurs	rôle
En amont		
Rédaction du scénario	Chef de site	Mettre en évidence le risque incendie, identifier le lieu de départ de l'incendie et les causes, le contenu du scénario doit impliquer l'intervention des acteurs institutionnels
Organisation d'une réunion	Chef de site Représentant du BMPM (bataillon de marins-pompiers de Marseille).	Présentation des objectifs de l'exercice, du scénario et la date de l'exercice Mise en place des moyens nécessaires Définition des procédures à adopter (gestion de l'incendie, évacuation et prise en charge des blessés)

	<p>Représentant des forces de l'ordre (police)</p> <p>Représentant de la préfecture</p> <p>Représentant de la mairie</p> <p>Représentant de la SAFIM</p> <p>Les représentant de la Croix rouge</p>	<p>Mise en place des moyens nécessaires Définition des procédures à adopter (sécurisation de la zone, gestion de la circulation, etc.)</p> <p>Vérification de la cohérence avec les plans (PPI, Orsec)</p> <p>Vérification de la cohérence avec le plan (PCS) Mise en place de moyens humains et matériel (personnel technique de la ville, barriérage, bâches, etc.)</p> <p>Vérification de la cohérence du scénario avec les besoins exprimés</p> <p>Mise en place des moyens nécessaires</p>
Prise en compte des procédures et réglementations	Chef de site	Analyse des différents plans
Rédaction des différents documents à produire	Chef de site	<p>Mise à jour de consignes, fiches de poste, fiches réflexes ;</p> <p>Rédaction de messages d'informations relatives à l'exercice au personnel</p> <p>Rédaction de fiche observateurs</p> <p>Rédaction du document de synthèse à compléter pour le Retex</p>
Définition des moyens humains et matériels à mettre en place	Chef de site	<p>Recherche de figurants</p> <p>Distribution pour différencier les joueurs des observateurs, évaluateurs et animateurs, des chasubles ou badges</p>

Répartition des rôles pour les observateurs	Chef de site	Positionnement des observateurs Définition des rôles de chacun
Pendant la réalisation de l'exercice		
Déclenchement de l'incident	Chef de site Représentant de la SAFIM	En fonction du scénario
Observation générale de l'exercice	Chef de site Représentant de la SAFIM	Points importants à observer : ✓ Prise en compte de l'alerte ✓ Mise en sûreté du public
Organisation de la reprise de l'activité	Chef de site Représentant de la SAFIM	
A l'issue de l'exercice		
Organisation du retex		
Bilan à chaud immédiatement après l'exercice	Tous les acteurs présents (observateurs et représentants de chaque entité)	Rappeler les objectifs, Formuler des commentaires sur le déroulement global de la simulation, Permettre aux participants de donner leurs impressions personnelles.
Réaliser une synthèse écrite de l'exercice	Chef de site	Rappeler le scénario ; Rappeler les objectifs ; Synthétiser les observations et évaluations ; Rappeler les points forts et les axes de progrès relevés lors de la réunion à chaud ; Énumérer les premières propositions d'amélioration.
Réunion à froid	Chef de site Représentant de la SAFIM	Rappeler l'exercice Faire un retour sur la synthèse des enseignements tirés Définir des pistes pour un plan d'actions à suivre.

Mise en place d'actions rectificatives	Adjoint(e) au responsable d'exploitation Représentant de la SAFIM	Rédiger des fiches réflexes et fiches consignes pour les agents ; Revoir les procédures établissement
Mise à jour du registre de sécurité et duerp	Chef de site Représentant de la SAFIM	
Remplacement des matériels défectueux	Chef de site Représentant de la SAFIM	

Une structuration chronologique de la réponse est attendue du candidat.

1.3 Élaborez la grille pour permettre aux observateurs d'analyser l'exercice.

La forme est libre.

Valoriser le candidat qui structure la fiche.

Éléments attendus :

- Éléments de présentation : nom de l'observateur, date et heure de l'exercice, type exercice, temps d'évacuation
- Éléments à évaluer :

Application des consignes générales

Perception du signal d'alarme
Non utilisation des ascenseurs
Respect du cheminement de l'évacuation
Respect du point de rassemblement
Comptage des personnes

Évacuation

Évacuation immédiate à l'alarme
Évacuation en bon ordre
Prise en compte des personnes en situation de handicap

BTS MANAGEMENT OPÉRATIONNEL DE LA SÉCURITÉ		Session : 2023
U.6 : Participation à la sécurité globale	Code : 23MOSPSG	Page : 5/8

Application des consignes particulières

coupure des sources d'énergie
accueil des secours

Installations techniques particulières

Fonctionnement des équipements asservis à l'alarme
Fonctionnement des équipements asservis à la détection incendie
Fonctionnement des portes coupes feu
Déverrouillage des issues de secours
Désenfumage des circulations

Organisation de la cellule de crise

Nombre de personnes présentes
Respect du rôle de chacun
Tenue de la main courante

Recueil et circulation de l'information

Fonctionnement des moyens de communication (nombre, compatibilité)
Recueil des informations en provenance du terrain
Circulation de l'information avec les acteurs extérieurs
Utilisation de documents (fiches réflexes, fiches consignes, documentation technique)
Mise à jour des documents (fiches, annuaires, cartes, etc.)

Observations

Propositions d'actions correctives

BTS MANAGEMENT OPÉRATIONNEL DE LA SÉCURITÉ		Session : 2023
U.6 : Participation à la sécurité globale	Code : 23MOSPSG	Page : 6/8

SITUATION 2

2.1. Présentez votre conduite à tenir en qualité de cheffe de site dans la gestion de ce type d'incident en précisant la coordination avec les différents partenaires

Sur le moment :

- se rendre sur place ;
- vérifier que le chef de poste a géré la situation, notamment le recours aux forces de l'ordre (PN), la Croix rouge.

On attend du candidat qu'il soit vigilant à ce que le chef de poste se refaire à la sécurité publique présente au sein de la foire (la Croix rouge...) avant de contacter directement le BPPM

- prévenir le client ;
- prévenir la hiérarchie.

Accepter toute propositions pertinentes

2.2. Identifiez les circonstances ayant conduit à cette bagarre et proposez des améliorations afin que ce type de situation ne se reproduise plus.

Analyse des causes :

- le non-respect du cahier des charges (manque d'agents) ;
- le nombre inhabituel et inattendu de visiteurs ;
- la non-protection des abords de la zone VIP.

Accepter toutes les autres propositions pertinentes.

Propositions de solutions à mettre en œuvre :

- Respecter le cahier des charges pour le nombre d'agents prévu initialement ;
- Redéployer les effectifs ponctuellement (à la suite de la venue de la célébrité) ;
- Prévoir un espace sécurisé pour les admirateurs curieux aux abords de l'espace VIP (ex : barrière).

Accepter toutes réponses cohérentes

2.3. Analysez la responsabilité de l'agent et de l'entreprise SECURITE INDUSTRIELLE.

L'agent de sécurité a commis une faute professionnelle : il pouvait effectuer une palpation de sécurité (dangerosité de la situation + consentement de l'individu) mais pas une fouille (pas de consentement de l'individu) ;

Cette faute a causé un préjudice matériel (casse du téléphone portable) ;

Il existe un lien de causalité direct entre la fouille de l'agent et la casse du téléphone portable.

BTS MANAGEMENT OPÉRATIONNEL DE LA SÉCURITÉ		Session : 2023
U.6 : Participation à la sécurité globale	Code : 23MOSPSG	Page : 7/8

L'agent agissait dans le cadre de ses fonctions d'agent de sécurité de la société SECURITE INDUSTRIELLE

L'entreprise SECURITE INDUSTRIELLE pourra donc voir sa responsabilité civile engagée du fait de son salarié (responsabilité civile du commettant du fait du préposé, article 1242 du code civil).

Remarque 1 : valoriser le candidat qui questionnerait le lien de causalité direct entre la fouille et la casse du téléphone et/ou qui évoquerait les causes d'exonération de la responsabilité de l'entreprise, en émettant l'hypothèse que le portable a été cassé par l'individu palpé lui-même.

2.4. Présentez, sous la forme d'une note, les conditions d'indemnisation de l'individu et les conséquences d'une éventuelle action auprès du CNAPS.

Conditions d'indemnisation de l'individu :

En cas de préjudice matériel, l'indemnisation du préjudice peut être effectuée :

- Soit par le mécanisme de l'assurance : en souscrivant une assurance de responsabilité civile professionnelle, l'entreprise peut se prémunir contre les dommages matériels infligés aux tiers ou à ses salariés. L'indemnisation prend en compte la perte et le manque à gagner pour la victime. La victime pourra d'abord faire jouer son assurance qui se retournera ensuite contre l'assurance de l'entreprise ; l'assurance de la société SECURITE INDUSTRIELLE pourra se retourner contre l'assurance responsabilité civile de l'agent de sécurité en prouvant sa faute personnelle ;
- Soit par la voie judiciaire, en saisissant le tribunal judiciaire de Marseille sur le fondement de la responsabilité civile extra-contractuelle.

Conséquences du recours au CNAPS :

CNAPS : procédure administrative indépendante de la procédure judiciaire et civile.

Enquête administrative :

communication de tout document jugé nécessaire (notamment formations + maintien et actualisation des compétences (MAC) à jour de l'agent incriminé) et en prendre copie.
recueil de renseignement
consultation du registre unique du personnel

Sanctions administratives :

suspendre ou retirer les différents agréments, autorisations et cartes professionnelles ;
et/ou sanctionner d'un avertissement, blâme ou d'interdiction d'exercice de l'activité privée, pénalité financière.

BTS MANAGEMENT OPÉRATIONNEL DE LA SÉCURITÉ		Session : 2023
U.6 : Participation à la sécurité globale	Code : 23MOSPSG	Page : 8/8